

Approbation du compte-rendu du Conseil
académique du 21 septembre 2021.

Conseil académique du 7 décembre 2021

Délibération 2021/12/CAC-019

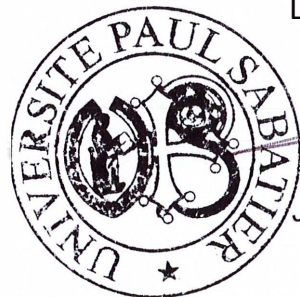
Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 21 septembre 2021.

Toulouse, le 7 décembre 2021

Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 79

Nombre de membres présents ou représentés : 38

Nombre de voix favorables : 38

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Bulletins blancs : 0